

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de séance	MARDI 4 OCTOBRE 2016	Séance	☒ ordinaire
Heure de séance	17H30		☐ extraordinaire
Date d'envoi des convocations	26 septembre 2016		
Séance précédée d'une réunion de la commission permanente en date du			

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 23 juin 2016 est soumis au vote des membres présents et

- ☒ est approuvé à l'unanimité
☐ est modifié (dans ce cas, inscrire les modifications demandées)

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption de l'ordre du jour et du compte rendu du CA ordinaire du 23 juin 2016

AFFAIRES PEDAGOGIQUES

- Programmation des EPI et répartition de l'AP
- Calendrier annuel
- Bilan AS
- Voyages et sorties

AFFAIRES FINANCIERES

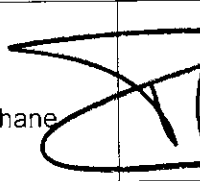
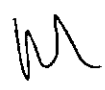
- Tarifs
- DBM prélèvements sur réserves

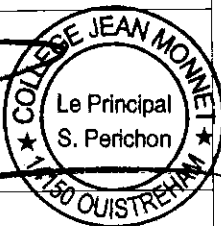
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- Délégation de signatures
- Convention

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour de la séance est adopté à l'unanimité.

<u>NOMS</u>	<u>SIGNATURE</u>
Président : M. PERICHON Stéphane	
Secrétaire : M. GRISEL Guillaume	

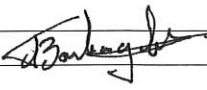


	<u>Nbre</u>
Total de membres du CA	29
Quorum	15
Membres présents avec voix délibérative	19
Membres invités en qualité d'experts	1

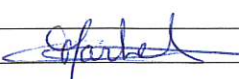
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION en date du MARDI 4 OCTOBRE 2016**1°) Membres de droit**

NOM	QUALITE	Présent	Absent	Excuse	Emargement
M. PERICHON Stéphane	Principal				
M ^{me} ROMME Françoise	Principale adjointe				
M ^{me} MARIE Estelle	C.P.E.				
M. LE STER Alain	Gestionnaire				

2°) Représentants des collectivités territoriales

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
M. FRICOUT Michel	Département	X				X	
M ^{me} TROUVE Claire	Département	X				X	
M ^{me} DURAND Christine	Département		X				
M. NOUVELOT Cédric	Département		X				
M ^{me} CHAUCHARD Frédérique	Commune siège	X				X	
M ^{me} BARBAGELATA Nicole	Commune siège		X				
M. BAIL Romain	Caen La Mer	X					
M ^{me} MULLER de SCHONGOR Isabelle	Caen La Mer		X				

3°) Personnalités qualifiées

NOM	QUALITE	Présent	Absent	Excusé	Emargement
M. GARAFAN Alain	Personnalité qualifiée Département				
M ^{me} MARTEL Claire	Personnalité qualifiée DSDEN	X			

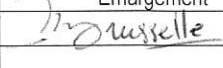
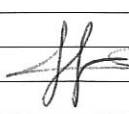
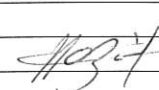
4°) Représentants des personnels (enseignants + A.T.O.S)

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
M. GRISEL Guillaume	enseignant	X					
M ^{me} STARZYK Laurence	enseignante	X					
M ^{me} ROGER Katia	enseignante	X					
M ^{me} BACOT Carole	enseignante	X					
M ^{me} COUETTE Sandrine	enseignante	X					
M ^{me} MINOC Sophie	enseignante	X					
M ^{me} ADAM Christine	enseignante	X					
M ^{me} COINUS Aurélie	enseignante		X				
M ^{me} HEE Laurence	enseignante		X				
M ^{me} FONTAINE Nathalie	enseignante		X				
M ^{me} NOËL Véronique	enseignante		X				
M. LACOTTE André-Pierre	enseignant		X				
M ^{me} STEINER Catherine	enseignante		X				
M ^{me} GENERAUX Sophie	ATSS	X					
M ^{me} JULIEN Nadine	ATSS	X					

5°) Représentants des élèves

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
Lou ETIENNE	élève	X					
Héloïse LELONG	élève	X					
Manon MEURDRA	élève	X					

6°) Représentants des parents d'élèves

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
M ^{me} BRUSSELLE Maud	parent	X					
M. FISSON Didier	parent	X					
M ^{me} LE TALAËR Nathalie	parent	X					
M ^{me} LEPIFRE Sophie	parent	X					
M ^{me} PEGHAIRE-GAUDEUL Claire-Hélène	parent	X					
M ^{me} QUETANT Françoise	parent	X					
M. CHAZALVIEL Laurent	parent	X					
M ^{me} LOVAT-LIOULT Marion	parent		X				
M ^{me} NOBLET Céline	parent		X				
M ^{me} GARBE Caroline	parent		X				
M ^{me} HALDER Florence	parent		X				
M ^{me} BORRAS Christel	parent		X				
M ^{me} SCHUMANN-BARD Pascale	parent		X				
M ^{me} JARDIN-PAYET Emmanuelle	parent		X				

Collège Jean Monnet – Ouistreham

Conseil d'administration du Mardi 04 octobre 2016

18 membres présents, le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur Périchon, Président, à 17h40.

Mme Leroux, représentant le SIVOS, assiste à la séance en tant qu'invitée.

M Périchon, remercie l'ensemble de la communauté du collège pour l'accueil qu'il a reçu lors de son arrivée. Il comprend la complexité pour l'établissement des changements au sein de l'équipe de direction. Il affirme sa volonté d'inscrire son action dans la durée mais rappelle qu'il n'est pas le décideur sur ce sujet.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Grisel, représentant des personnels d'enseignement, de direction, d'éducation, de surveillance et de documentation.

Vote pour l'adoption du compte rendu du conseil d'administration du 23 juin 2016 :
Adopté à l'unanimité.

Vote pour l'adoption de l'ordre du jour :

M Périchon propose 3 ajouts à l'ordre du Jour :

- Affaires financières : Acceptation d'un don de la part de l'Association Sportive
- Affaires administratives : L'autorisation pour le chef d'établissement de procéder au recrutement de personnel sous contrat de droit public et sous contrat de droit privé
- Question diverse posée par le collège des personnels d'enseignement, de direction, d'éducation, de surveillance et de documentation : « Absence de stabilité des personnels de direction du collège Jean Monnet de Ouistreham »

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES PEDAGOGIQUES

Programmation des Enseignements pratiques interdisciplinaires EPI et répartition de l'accompagnement personnalisé - AP

M Périchon présente la programmation des EPI (annexe 1) sur les niveaux 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. Il détaille la contribution de chacun aux quatre parcours des élèves ainsi que leurs liens avec le projet d'établissement.

Les élèves devront pour chaque EPI réaliser une production. La forme de celles-ci reste à finaliser. Il explique que l'épreuve orale du DNB reposera sur un de ces EPI.

M Périchon rappelle le choix de l'équipe en conseil pédagogique de répartir l'AP sur chaque discipline au prorata des horaires de celles-ci.

De plus, les élèves bénéficient d'une heure en demi-classe en 6^{ème} en Français et Mathématiques et d'une heure en demi-classe en 3^{ème} en Français et Histoire Géographie. Six heures semaine, soit une heure quinzaine par classe, sont aussi dédiées aux 6^{ème} pour accompagner « Accueil – Ecoute – Intégration » et aux 3^{ème} pour « Parcours avenir et orientation », conformément au projet d'établissement 2015/2020.

Remarques :

Mme Hée suggère de changer « français » en « lettres » sur le tableau qui récapitule les EPI.

Mme Starzyk rappelle que ces EPI ont été organisés dans l'urgence et qu'ils évolueront dans les années à venir.

Arrivée de Mme Le Pifre à 18h 00.

Calendrier Annuel

M Périchon détaille le calendrier (annexe 2) des évènements au collège.

Cette année, les portes ouvertes, le forum des métiers et des anciens élèves et la remise des diplômes seront dissociés :

- remise des diplômes le lundi 17/10 à 18h30. Un courrier a été adressé aux anciens élèves de 3^{ème}.
- les portes ouvertes le samedi matin 28/01.
- le forum le mercredi matin 15/03.

Echanges :

Mme Brusselle demande si un courrier sera adressé aux parents pour les inviter à animer le forum.

M Périchon répond que les parents vont être destinataires d'un sondage. Le choix du mercredi matin est un essai qui sera à confirmer les années suivantes.

Mme Brusselle précise que les anciens élèves de 3^{ème} ont, pour la plupart, cours le mercredi matin et qu'il leur sera difficile de venir.

M Périchon répond que les lycées acceptent en général volontiers de libérer les élèves pour qu'ils présentent leur établissement. Les professeurs principaux de 3^{ème} vont « cibler » les anciens élèves qu'il faudra inviter pour présenter un panel de formations post 3^{ème} large.

M Périchon souligne qu'une rencontre avec les proviseurs des lycées du secteur sera organisée le mardi 07 février 2017. Ils présenteront aux élèves leurs différents établissements et répondront ensuite aux interrogations des parents. Un temps sera ensuite animé par la COP sur les voies d'orientation et la poursuite d'études (la fiche navette et la procédure AFFELNET seront présentées).

Le stage des classes de 3^{ème} aura lieu en janvier pour éviter les problèmes d'élèves de moins de 14 ans.

M Périchon informe que les élèves souhaitant s'orienter vers un apprentissage pourront effectuer plusieurs stages.

Bilan de l'Association Sportive - AS

M Périchon propose le diaporama préparé par les professeurs d'EPS. Il est commenté par Mme Coinus :

- les groupes de gymnastique qui ont participé aux championnats départemental et académique ;
- les groupes de danse qui ont participé aux championnats départemental et académique. Ils ont aussi participé à des ateliers animés par des danseurs professionnels ;
- les élèves des groupes multi-activités ont pu pratiquer : le run and bike, le handball, le VTT, la course d'orientation et diverses journées ludiques. Ils ont aussi participé à un raid académique de 3 jours ;
- les élèves de la section sportive voile ont participé au championnat académique ;
- le groupe badminton a participé aux championnats départemental et académique. Les élèves ont aussi concouru aux championnats de France de BadTen ;
- la formation des jeunes arbitres a été un point important de l'activité de l'AS.

Monsieur Périchon souligne quelques points saillants :

- le nombre licenciés est de 147 soit 22% de l'effectif de l'établissement, ce qui est la preuve d'une ouverture large de l'association sportive
- quelques titres et podiums aux championnats départementaux et académiques ce qui est un signe de la qualité de la formation
- une participation au championnat de France, moyen pour quelques élèves de s'éprouver au plus haut niveau
- l'implication des élèves dans leur rôle de Jeunes officiels est une action de citoyenneté intéressante

En résumé l'AS du collège a une belle dynamique.

Monsieur Périchon donne aux membres le rapport d'activité (annexe 3) et le rapport financiers (annexe 4) présentés à l'assemblée générale de l'AS du 22 juin 2016 ainsi que le projet d'activités 2016/2017 (annexe 5).

Mme Coinus explique que le résultat financier est proche de l'équilibre mais fragile. La subvention du SIVOS pour deux années a été versée sur cet exercice soit 1600 euros (subvention annuelle de 800 euros). La mairie de Ouistreham ne contribue plus au financement. L'essentiel du budget est consacré aux transports des élèves sur les différents sites de compétition et d'activités.

Mme Coinus souligne que les ventes de pains au chocolat à la récréation du matin contribuent pour 14 % au financement de l'AS soit environ 2000 euros.

Mme Coinus remercie le SIVOS pour la subvention qu'il attribue à l'AS du collège.

Echanges :

Mme Brusselle s'inquiète du risque de déséquilibre alimentaire que représente la consommation quotidienne de pains au chocolat. Elle suggère l'organisation d'actions ponctuelles plutôt que journalières.

Mme Coinus répond qu'elle entrera en discussion avec le boulanger fournisseur pour remplacer les pains au chocolat par pains au lait garnis de pépites de chocolat, moins riches en graisses.

Mme Adam informe que le FSE ne peut pas intervenir pour soutenir l'AS.

Mme Minoc trouve aussi anormal le recours à ce genre d'actions et regrette le désengagement financier de la Mairie de Ouistreham.

Mme Leroux propose d'essayer de faire évoluer la subvention du SIVOS.

Mme Coinus indique que le nombre d'élèves inscrits au groupe multi-activités a doublé. Cela va probablement conduire à de meilleurs résultats aux compétitions et donc des déplacements plus nombreux, plus lointains et donc plus chers.

Mme Brusselle fait remarquer que le financement par les ventes de pains au chocolat est incertain car on ne peut pas préjuger de l'évolution des goûts des élèves.

M Chazaviel pose la question de la possibilité d'utiliser le bus de Mairie.

Mme Coinus répond qu'il n'est disponible qu'après 14 h car il est utilisé pour le ramassage des scolaires. Quant au bus de 7 places, il est à réserver dès juin mais les plannings des rencontres sportives ne sont bien sûr pas encore établis.

Voyages et sorties

M Périchon présente les voyages et sorties (annexe 6) prévues pour cette année. Il rappelle que les sorties sur le temps scolaire sont de ce fait obligatoires par conséquent gratuites pour les familles, et prises en charge par le budget du collège.

Les budgets des voyages hors temps scolaire donc non obligatoires et payants pour les familles sont en construction. Leurs tarifs feront l'objet d'un vote plus tard dans l'année.

Les équipes sont priées de faire connaître tous leurs projets avant les vacances d'automne 2016 afin de permettre à M Le Ster de construire le budget 2017.

Pour le voyage en Italie, 47 élèves se sont déclarés intéressés. La date n'est pas encore fixée. Le coût sera inférieur à 400 €. Des actions sont prévues pour diminuer le coût à la charge des familles (tombola, chocolats de Noël).

Mme Starzyk précise qu'il se déroulera à Venise et qu'il est ouvert en priorité aux élèves italianisants de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} et à une classe de 5^{ème} associée au projet.

M Périchon informe que la « charte des voyages » (annexe7) sera à réviser dans l'année à venir conformément au projet d'établissement 2015/2020.

Mme Bacot précise que la sortie à Livarot se déroulera en janvier plutôt qu'en novembre, comme indiqué sur le tableau récapitulatif.

M Périchon se félicite que l'essentiel des sorties concerne tous les élèves d'un même niveau.

Mme Le Pifre pose la question d'un voyage en Angleterre.

M Périchon répond qu'il n'y en a pas de prévu actuellement.

Un échange avec l'Allemagne est organisé par la maison des jeunes.

AFFAIRES FINANCIERES

Décisions Budgétaires Modificatives : prélèvements sur réserves

M Le Ster présente les modifications budgétaires pour l'exercice 2016.

Sont proposés :

- un prélèvement de 9718 € sur les réserves (15 % sur les réserves du service restauration et 85 % sur les réserves du service général) pour réintégrer au budget viabilisation les économies de chauffage de l'hiver 2015.
- un prélèvement sur les réserves du service général de 5000 € pour engager des travaux sur les entrées (portes et grilles) du collège, en attendant la prise en charge de la part propriétaire par le conseil départemental ;
- un prélèvement de 3000 € sur les réserves du service de restauration pour l'achat de vaisselles et batteries de cuisine de remplacement et de complément.

Adopté à l'unanimité

Tarifs

M Le Ster présente le projet de modification des différents tarifs de la restauration en vue de la préparation du budget 2017, ainsi que les tarifs, sans modifications, de remplacement de la carte scolaire, du carnet de correspondance et des livres prêtés par l'établissement ou le CDI (annexe 8).

Adopté à l'unanimité

Acceptation d'un don de la part de l'Association Sportive

M Le Ster demande au conseil d'administration de bien vouloir autoriser l'établissement à accepter un don de l'Association Sportive qui correspond à la subvention pour la classe sportive voile.

Adopté à l'unanimité

Mmes Brusselle et Martel quittent le CA à 18h45.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Délégations de signatures

M Périchon soumet à l'assemblée 3 délégations de signatures :

Une délégation de signature à Madame Rommé, Principale adjointe, pour des motifs dont il donne le détail. (annexe 9)

Une délégation de signature à M Le Ster, adjoint gestionnaire, pour des motifs dont il donne le détail. (annexe 10)

Une délégation de signature à Mme Généaux, ADJAENES, pour des motifs dont il donne le détail. (annexe 11)

Conventions

M Périchon présente la convention avec l'association Anim'jeunes. Cette association va intervenir auprès de nos élèves sur le temps de midi du lundi (activité ludothèque / jeux de plateau) et le vendredi midi (pratique sportive en salle au Cosec) à titre gratuit.

La pause méridienne ayant été allongée, cette animation est une plus value pour nos élèves. Cela nous permet également de tisser des liens avec cette association qui propose du soutien scolaire le soir.

M Périchon va informer toutes les familles de cette possibilité par l'intermédiaire des communications internes par Pronote.

Concernant les conventions, M Périchon soumet au vote l'autorisation du Conseil d'administration de signer « toutes conventions souscrites à titre gratuit ou payant pour l'année 2016/2017 dans la limite des budgets annuels. »

Adopté à l'unanimité

Autorisation pour le chef d'établissement de procéder au recrutement de personnel sous contrat de droit public et sous contrat de droit privé

Le collège est actuellement à la recherche d'un assistant pédagogique et de deux personnes en contrat de service civique. Il faut aussi prévoir l'éventuel recrutement d'AED ou de CAE-CUI ou AVS en cours d'année pour remplacement.

M Périchon soumet demande l'autorisation au Conseil d'administration, pour l'année scolaire 2016/2017, de pouvoir recruter des contrats aidés de droit privé à concurrence de la dotation des services académiques ou du Conseil départemental et dans le respect de celle-ci (nombre de postes, nature des contrats, type de fonction).

Adopté à l'unanimité

M Périchon demande l'autorisation au Conseil d'administration, pour l'année scolaire 2016/2017, de pouvoir recruter des assistants d'éducation pour les fonctions prévues à

l'article L.916-1 du code de l'éducation ou des assistants pédagogiques à concurrence de la dotation des services académiques et dans le respect de celle-ci (nombre de postes, nature des contrats, type de fonction).

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Absence de stabilité des personnels de direction du collège Jean Monnet de Ouistreham

Les enseignants inquiets par les changements rapides et successifs dans l'équipe de direction présentent une motion.

Mme Starzyk explique la position des enseignants. Elle insiste sur le fait que cette motion n'est absolument pas une réaction à la nomination de M Périchon. Puis elle procède à la lecture de la motion (annexe 12).

Les parents d'élèves et Mme Leroux s'associent à la motion.

M Périchon répond qu'il comprend la position des enseignants et qu'il souhaite rester à Ouistreham. Il répète son sentiment d'avoir été positivement accueilli par l'ensemble de la communauté du collège. Il souligne le rôle prépondérant de Mme Asseline dans la continuité des affaires de l'établissement.

Mme Rommé précise qu'elle est nommée au collège pour au moins trois ans.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Périchon, Président du Conseil d'Administration du Collège de Ouistreham lève la séance à 19h05.

Calendrier prévisionnel 2016-2017

Annexe 2

Septembre										Octobre										Novembre										Décembre										Janvier																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
- du 26 au 05/10 : élections des délégués de classe - Evaluation 6ème - Intégration 6ème Bénouville										- Exercices PPMS intrusion - Intégration 6ème Bénouville (4, 6 et 7) - Danger Internet 6ème (13)										- Formation des délégués - Casier Informatique																				- Stage sur site Evaluation Cycle 3 (5)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
M 31	A	Rentrée Professeurs								S 1										M 1									J 1	B																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									

Conseils de classe

Le calendrier des conseils de classe du 3e trimestre sera affiché en fonction du calendrier académique.

Remarques :
 CV : Cellules de veille
 Cd : Conférence des délégués
 AED : Réunion Assistants d'Education
 Conseil E-C : Conseil Ecole Collège

6e
 5e
 4e
 3e

Permanences

Reste à positionner :
 - Epreuves orales DNB
 Dates à confirmer : ...

Août

Vacances d'été

Septembre

Bilan 2015-2016 de l'Association sportive du collège Jean Monnet

Ce mercredi 22 juin s'est tenue, en présence du président de l'AS : M.GANZITTI (Principal du collège) et tous les professeurs d'EPS, l'assemblée générale de fin d'année de l'association sportive.

A cette occasion, **il a été fait le bilan de toutes les activités sportives** que propose le collège et en même temps des récompenses ont été remises aux élèves les plus méritants ainsi qu'aux jeunes officiels.

Un bilan très positif puisque 147 élèves participent tous les mercredis aux différents APS : Danse, gymnastique, badminton, multi-activités en liaison avec le secteur, voile, ce qui représente 22% de l'effectif de l'établissement.

Toutes ces activités sont ponctuées d'entraînements mais aussi de rencontres dont les résultats attestent parfois un niveau élevé lorsque les élèves arrivent à franchir les différentes étapes de qualification : district, départemental, académique : Parmi les résultats les plus probants :

En gymnastique :

Cet hiver, passé les phases de district, 23 élèves (benjamines et minimes) ont participé au championnat départemental individuel et 15 ont réussi à se qualifier pour le championnat académique à Flers

Début Juin, ont débuté les championnats par équipes, au niveau départemental à Ouistreham : 1 équipe minime ainsi que 3 équipes benjamines se sont qualifiées ; l'équipe des minimes et des benjamines 1 arrivent Médailles d'Argent puis au Championnat Académique à Coutances le 15 Juin, les benjamines 1 sont Médailles de bronze.

En danse :

28 élèves et 5 Juges ont participé.

Les rencontres sont représentées par des chorégraphies.

Trois chorégraphies ont été représentées à Bayeux en phase départementale. Pour atteindre la phase académique à Argentan où la chorégraphie des 3^e sur le thème du soldat, a bien représenté le collège.

La danse, c'est aussi : les portes ouvertes au collège, une projection cinématographique « comme ils respirent » et le spectacle du collège fin juin.

Badminton :

De nombreuses rencontres dans le district et inter district avec 24 licenciés.

Une équipe a été engagée au Championnat Départemental de Bad-ten à Creully où elle a remporté la Médaille d'Or et s'est qualifiée au championnat académique à Malherbe où elle a fini 2^e, se qualifiant au Championnat de France à Blainville début Juin.

Voile :

Une équipe termine troisième au Championnat académique de Langrune.

Multi-activités en liaison avec le secteur de Caen Nord :

Avec 26 participant(e)s, ce nouveau secteur d'activité a proposé des rencontres diversifiées et de différents niveaux en : Hand Ball, Bike and Run, VTT, CO, Voile et Badminton.

A noter la participation au cross départemental, aux rencontres district et interdistrict de Hand Ball, aux championnats départemental et académique de CO enfin à différents raids où une équipe arrive 10^e en district et 24^e en académique.

Il est à noter que tous ces résultats, toutes ces rencontres ne pourraient avoir lieu sans le concours et la participation des jeunes officiels. Ces jeunes officiels sont des élèves volontaires, formés par leur professeur d'EPS qui, en plus de leur participation aux compétitions, officient et arbitrent. Ils représentent 20% des élèves licenciés.

Annexe 4

Bilan financier AS ANNEE SCOLAIRE 2015 / 2016	RECETTES	DEPENSES	
DISTRICT (Participation frais de déplact)		438	
UNSS:			
Affiliation		80	
Licences	2665	1914,14	
Rembrst Licence			
UNSS: Indemnisations			
PAINS CHOCOLATS	4685,5	2647,2	
SUBVENTIONS (SIVOS)	1600		
Petits matériels - Divers (gouters - photos)		576,76	
VTT		160,43	
SAMOENS			
Spectacle de danse		39,2	
RAID		190	
Championnat de France de Badminton		401,8	
VOILE:subvention	3600	3600	
Location (cata, matériel divers)		160	
DEPLACEMENTS :			
Taxi		72,2	
Bus ou MB		2333,86	
Essence		453,44	
Rbst à l'UNSS déplacements (bus Acad)			
Rbst de l'UNSS - Déplacements (Avance 2014)	887,2		
MAIF		137,18	
FRAIS (Relevés + tenue de cpte)		49,8	
TOTAL 1	13437,7	13254,01	
			06/09/2016
			183,69

PROGRAMME DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE 2016- 2017

Activités du mercredi après midi : Reprise le 21 Septembre 2016

*SPORTS de RAQUETTES (Au Tennis Couvert) Mme ROGER

13H à 15h Badminton et Badten

*GYMNASTIQUE : (Gymnase Legoupil) Mme POURINET

13H à 14H30 : Benjamines et 14H30 à 16H : Minimes

*DANSE : (en salle de vie et au Cosec) Mme HORION

13H à 14H30 : 4^e et 3^e et 14H30 à 16h : 6^e et 5^e

*MULTIACTIVITES en lien avec le district : (au Cosec)

Mme COINUS et Mme QUEGUINER

13H 15 à 15H15 : Au programme : Cross, Voile, Hand, Course d'Orientation, Bike and Run, VTT, Volley Ball.

*VOLLEY BALL (au cosec) Mme QUEGUINER

12H50/13H50 le Mardi

.....
Pour vous informer et vous inscrire, venez à l'Assemblée Générale le

MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2016 de 13H30 à 15H en salle de vie

Le paiement de la licence 20 E, chèque bancaire à l'ordre de L'AS du Collège Jean Monnet

Pour l'inscription définitive, il vous est demandé une autorisation parentale signée par les parents.
Les élèves ont la possibilité d'apporter leur repas et de le faire réchauffer au micro onde à la cantine.
Le programme des journées de compétition sera affiché sur la vitre du bureau EPS et sur le site du collège.

.....
JOURNEE du SPORT SCOLAIRE : MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2016

RENCONTRE de district multi activités au parc de Beauregard l'après midi pour les 5^e/4^e/3^e

Départ du collège à 12H30. Retour vers 17H (autorisations spéciales à demander au professeur EPS)

Maximum 35 places soit 7 par Professeur EPS !

Projets de sorties pour 2016/2017

INTITULÉ - DESTINATION	CLASSE	Mois	date de Départ	date de Retour	Professeur référent
INTEGRATION 3C Hérouville	3C	Septembre	9	journée	M Grisel
Château de Bénouville	Toutes 6 ^{èmes}	Octobre	4, 6 et 7	journée	Mme Fleuret
Fromagerie et Ferme de Livarot	Classes de 6 ^{èmes}	Janvier		journée	Professeurs de SVT
Mémorial	Classes de 3 ^{èmes}	Décembre		journée	Professeurs d'HG-EMC
Château de Falaise	Classes de 5 ^{èmes} EPI			journée	Mme Minoc
Vieux la Romaine	Classes de 6 ^{èmes}	jeudi 27 avril mardi 2 et 9 mai		journée	Mme Minoc
Théâtre Darnetal	Classes de 4 ^{èmes}	2017	deux dates	journée	Mme Fontaine
Plan de Rome	Latinistes	2017		journée	Professeurs de lettres classiques
Château de Canon	Classes de 6 ^{èmes}	Juin	12, 13 et 15	journée	Mme Fleuret

Projets de voyages pour 2016/2017

INTITULÉ - DESTINATION	CLASSE	Mois	date de Départ	date de Retour	Professeur référent
Samoens	Classe de 4 ^{èmes}	juillet	2	8	Mme Bezard Falgas
Voyage en Italie	5 ^{ème} 4 ^{ème} 3 ^{ème}	Mai	14	19	Mme Marie dit Borel

Annexe 6

Collège Jean Monnet - Ouistreham

CHARTRE DES VOYAGES ET DES SORTIES

On considère comme une sortie un déplacement à la journée, et comme voyage un déplacement avec nuitée(s)

Article 1 : Les voyages et les sorties participent par nature à la mission d'enseignement du collège. Un maximum d'élèves doit pouvoir en bénéficier.

Article 2 : Une des missions du conseil pédagogique est de veiller à la répartition des sorties afin de préserver l'équilibre entre classes et niveaux.

Article 3 : Aucun élève ne peut être écarté d'une sortie, ni d'un voyage, pour raison financière.

Article 4 : Le collège se réserve le droit de ne pas autoriser à partir un élève dont le comportement pourrait poser problème.

Article 5 : Un voyage ne peut excéder une durée de cinq jours pris sur le temps scolaire.

Article 6 : Il est souhaitable qu'un élève ne participe qu'à un seul voyage par an.

Article 7 : Le coût maximum d'un voyage est actuellement plafonné à 400 euros. Cette somme sera révisable chaque année.

Article 8 : Après réalisation, un bilan financier du voyage sera présenté au Conseil d'Administration.

Article 9 : L'éventuel reliquat sera obligatoirement remboursé aux familles qui auront réglé la participation demandée, excepté s'il est inférieur à 8 euros.

Article 10 : le FSE (foyer socio-éducatif) pourra répondre à une demande de subvention présentée par les organisateurs et il peut organiser des activités qui impliquent les élèves et contribuent à l'alimentation de la subvention.

RESTAURATION	Tarifs 2016	2017 Proposition	Tarifs 2017	
Forfait annuel demi pension	446,4 (148,80 trimestre)	+ 7,2 € par an (1,6%)	453,6 (151,20)	
Repas élève externe dépannage	4,10 €	sans augmentation	4,10 €	
Repas CM2 journée découverte	3,10 €	sans augmentation	3,1	
Tarif commensaux 1	2,50 €	+ 10 centimes	2,6	
Tarif commensaux 2	4,10 €	+ 10 centimes	4,2	
Repas visiteur	4,10 €	+ 10 centimes	4,2	

AUTRES TARIFS

Remplacement de carte scolaire ou cantine	5 €	sans augmentation	5 €	
Remplacement de carnet de correspondance	5 €	sans augmentation	5 €	
Remplacement de manuel ou de livre	Valeur de remplacement	sans changement		

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE consentie à Madame Françoise ROMMÉ, Principale adjointe du Collège Jean-Monnet par le Chef d'établissement, ordonnateur

Vu l'article R 421-13 du code de l'éducation indiquant que « le chef d'établissement peut déléguer sa signature à son adjoint »,
Vu la circulaire 2005-156 du 30 septembre 2005 au titre III,
Vu le décret n° 85-294 du 30 août 1985 relatif au fonctionnement des EPLE,
Vu le décret n° 2005-1145 du 9 septembre 2005 modifiant le décret ci-dessus et autorisant les délégations de signatures des Ordonnateurs ;

Je soussigné Stéphane PERICHON, Principal du Collège Jean-Monnet à Ouistreham, ordonnateur de l'EPL mentionné ci-dessus, décide :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Françoise ROMMÉ, Principale adjointe du Collège, de signer :

1. Les documents d'engagement des HSE (heures supplémentaires effectives) et certifications de services faits.
2. Les ordres de missions, autorisations d'absence.
3. Les documents ayant trait à l'action éducative et pédagogique (notes internes, déclaration d'accident, punition, sanction disciplinaire, certificat de scolarité, convention de stage, courriers aux familles, bulletins trimestriels, décision d'orientation, livrets scolaires).
4. Les documents ayant trait à la gestion administrative de l'établissement : documents et courriers destinés aux services rectoraux (comme la DEC, la DPE, la DE, etc) ou de la DSDEN14 (ASH, MGI, etc.).
5. En cas d'empêchement ou d'absence du Principal, tout document à l'exception des engagements de dépenses d'un montant supérieur à 100,00 € HT.

Article 2

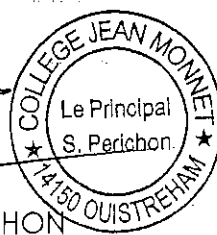
La délégation ne fait pas perdre à son auteur l'exercice de sa compétence.

Cette délégation prend effet à compter du 19 septembre 2016. Elle s'achèvera au départ de M. PERICHON ou de Mme ROMMÉ. Elle peut néanmoins être retirée ou modifiée à tout moment.

Le présent acte sera publié par voie d'affichage dans l'établissement et le Conseil d'Administration sera informé de ces dispositions.

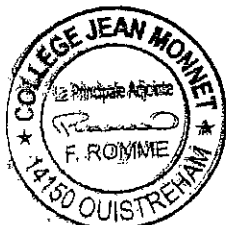
Fait à Ouistreham, le 05 octobre 2016

Le Principal



Stéphane PERICHON

Modèle de signature de la Principale adjointe
Françoise ROMMÉ





DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE consentie à Monsieur Alain LE STER, adjoint gestionnaire du Collège Jean-Monnet par le Chef d'établissement, ordonnateur

Vu l'article R 421-13 du code de l'éducation indiquant que « le chef d'établissement peut déléguer sa signature à son adjoint »,
Vu la circulaire 2005-156 du 30 septembre 2005 au titre III,
Vu le décret n° 85-294 du 30 août 1985 relatif au fonctionnement des EPLE,
Vu le décret n° 2005-1145 du 9 septembre 2005 modifiant le décret ci-dessus et autorisant les délégations de signatures des Ordonnateurs ;

Je soussigné Stéphane PERICHON, Principal du Collège Jean-Monnet à Ouistreham, ordonnateur de l'EPL mentionné ci-dessus, décide :

Article 1

Afin de faciliter le fonctionnement administratif de l'établissement, le chef d'établissement décide de déléguer sa signature à Monsieur Alain LE STER, adjoint gestionnaire du collège, pour les actes suivants :

- Engagement de dépenses (500,00 € HT pour toute commande et sans montant en cas d'urgence sur les travaux)

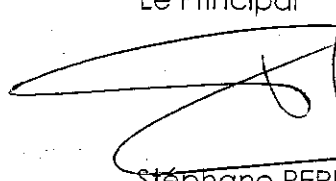
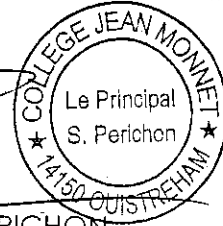
Article 2

La délégation ne fait pas perdre à son auteur l'exercice de sa compétence.
 Cette délégation est valable à partir du 19 septembre 2016. Elle s'achèvera au départ de M. PERICHON ou de Monsieur Alain LE STER. Elle peut néanmoins être retirée ou modifiée à tout moment.

Le présent acte sera publié par voie d'affichage dans l'établissement et le Conseil d'Administration sera informé de ces dispositions.

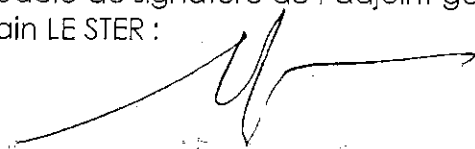
Fait à Ouistreham, le 05 octobre 2016

Le Principal

Stéphane PERICHON

Modèle de signature de l'adjoint gestionnaire
 Alain LE STER :





**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
consentie à Madame Sophie GENERAUX
ADJENES du Collège Jean-Monnet
par le Chef d'établissement, ordonnateur**

Vu l'article R 421-13 du code de l'éducation,
Vu la circulaire 2005-156 du 30 septembre 2005 au titre III,
Vu le décret n° 85-294 du 30 août 1985 relatif au fonctionnement des EPLE,
Vu le décret n° 2005-1145 du 9 septembre 2005 modifiant le décret ci-dessus et autorisant les délégations de signatures des Ordonnateurs ;

Je soussigné Stéphane PERICHON, Principal du Collège Jean-Monnet à Ouistreham, ordonnateur de l'EPLE mentionné ci-dessus, décide :

Article 1

Afin de faciliter le fonctionnement administratif de l'établissement, le chef d'établissement décide de déléguer sa signature à Madame Sophie GENERAUX, ADJENES, pour les actes suivants :

- Engagement de dépenses (signature des bons de commande) – Chapitre SRH

Article 2

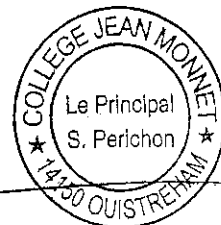
La délégation ne fait pas perdre à son auteur l'exercice de sa compétence.
 Cette délégation est valable à partir du 19 septembre 2016. Elle s'achèvera au départ de M. PERICHON ou de Madame GENERAUX. Elle peut néanmoins être retirée ou modifiée à tout moment.

Le présent acte sera publié par voie d'affichage dans l'établissement et le Conseil d'Administration sera informé de ces dispositions.

Fait à Ouistreham, le 05 octobre 2016

Le Principal

Stéphane PERICHON



Modèle de signature de l'ADJENES
 Sophie GENERAUX :

**Motion déposée par les enseignants du collège Jean Monnet de Ouistreham
au Conseil d'administration du 4 octobre :**

Les professeurs du collège Jean Monnet tiennent à faire part de leur perplexité et de leur désarroi face à la politique managériale menée par le Rectorat.

Combien de temps, en effet, pouvons-nous espérer travailler avec notre nouvelle équipe de direction ?

Pendant les vacances de printemps, nous apprenions par un mail de notre principale adjointe, Madame Roullé, qu'étant appelée à d'autres fonctions auprès de M. le Recteur, elle ne reviendrait pas au collège. Madame Ainadjoglou, entre l'écrit et l'oral du concours de personnel de direction, a pris sa place. Elle n'avait jamais enseigné en collège et ne pouvait pas, en quelques semaines, prendre tout en compte en cette fin d'année où la réforme était au cœur de nos préoccupations. Sa mission a pris fin avec l'année scolaire.

La rentrée a lieu avec Monsieur Ganzitti, chef de notre établissement depuis deux ans, et une nouvelle principale adjointe, Madame Rommé. Nous pouvons, enfin, nous consacrer tous ensemble à la réforme du collège. 2016 n'est pas une rentrée ordinaire. Nous avons, comme tous les collèges, de nouveaux projets à faire vivre, une nouvelle évaluation à mettre en place, un nouveau brevet, nos logiciels ne sont pas au point, nos boîtes mails débordent de courriels urgents que nous aurions préféré recevoir avant la rentrée, et on compte sur nous, comme partout en France pour faire avancer le chantier...

Or, au bout de deux semaines, nous apprenons avec sidération que Monsieur Ganzitti va lui aussi nous quitter pour rejoindre M. le Recteur. Huit jours plus tard, Monsieur Périchon lui succède.

Bien sûr, nos nouveaux chefs d'établissement mettent tout en œuvre avec courage et efficacité, comme leurs prédécesseurs, pour que les projets avancent et que la vie continue au collège. Mais cette valse des directeurs est déstabilisante non seulement pour les personnels, mais aussi pour leurs élèves et leurs familles. Le collège est avant tout un lieu où des gens, qui portent un nom : des professeurs, des directeurs, s'adressent à des élèves, connaissent leurs familles, leurs conditions de vie. Une gestion purement managériale des ressources humaines, qui remplace par deux fois un directeur d'établissement presque du jour au lendemain, incite les parents à scolariser leurs enfants ailleurs qu'à l'école du secteur. La bonne réputation d'un collège se construit en effet sur la stabilité de son personnel de direction, parce que, pour créer des liens et gagner la confiance des parents et des élèves, il faut du temps.

Maintenant que M. Périchon et Mme Rommé sont installés, nous espérons qu'ils ne seront pas appelés à d'autres fonctions dans les mois à venir... Dans le climat fébrile où nous travaillons actuellement, nous avons besoin de repères stables pour être crédibles: vus d'une communauté scolaire, les chefs d'établissement ne sont pas des moyens humains interchangeables, mais des personnes de premier plan.